



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> octobre 2019  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettre datée du 30 septembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris comme suite à la lettre datée du 3 septembre 2019 que vous a adressée le Chargé d'affaires par intérim des Émirats arabes unis (S/2019/706), dans laquelle ces derniers ont regrettamment tenté de continuer d'induire la communauté internationale en erreur. Cette lettre comporte des allégations dénuées de tout fondement, formulées pour justifier l'offensive criminelle qui a été menée contre l'armée yéménite alors que celle-ci s'acquittait de sa mission, inscrite dans sa constitution, consistant à faire front à la rébellion armée des milices affiliées au « Conseil de transition du Sud », soutenu par les Émirats, à maintenir la sécurité et l'ordre dans les villes assaillies par les rebelles et à y rétablir la stabilité.

Tout d'abord, je tiens à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur l'insurrection militaire organisée le 8 août 2019 par des milices armées affiliées au Conseil de transition du Sud, alors qu'elles s'étaient déjà rebellées une première fois en janvier 2018, également avec l'appui des Émirats. Ces forces ont d'abord commis des actes discriminatoires contre les habitants des provinces septentrionales, les chassant de la ville d'Aden et s'en prenant à eux et à leurs biens, avant de s'attaquer aux forces du Gouvernement légitime, à leurs cantonnements, aux institutions, aux bâtiments administratifs et aux domiciles des ministres et d'autres hauts responsables. Les rebelles ont ensuite élargi leur offensive à la ville de Zinjibar (province d'Abiyan), où ils se sont attaqués aux casernes de sécurité, et tenté d'avancer jusqu'à la province de Chaboua. L'armée nationale est parvenue à vaincre ces milices ennemies et à les chasser de toutes les zones prises d'assaut dans les provinces d'Abiyan et de Chaboua. Le 28 août, l'avant-garde de l'armée nationale est arrivée au point Alam situé à l'entrée de la ville d'Aden, après quoi la situation s'est fortement envenimée lorsque l'aviation émirienne est intervenue directement pour aider les rebelles, sous des prétextes mensongers que nous réfutons catégoriquement.

Les Émirats arabes unis invoquent la lutte antiterroriste pour justifier leur offensive flagrante contre les forces armées yéménites. Mon gouvernement affirme pour sa part que les attaques de l'aviation émirienne contre l'armée yéménite, les 28 et 29 août 2019, qualifiées de raids de précision visant à combattre et à désamorcer des menaces imminentes contre les forces de la Coalition et la population d'Aden, étaient en fait une attaque flagrante de l'aviation émirienne contre des unités de l'armée yéménite en violation des règles et principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui a fait de nombreux morts et blessés. Nous soulignons que le Yémen est un membre clef de la coalition internationale qui combat le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes en vue de les éliminer et de tarir



leurs sources, et que ce combat s'inscrit dans les principes et la doctrine de l'armée yéménite.

Mon gouvernement s'indigne vivement de ce que, dans leur lettre, les Émirats aient affirmé que le soulèvement populaire du 28 août 2019 à Aden ait été le fait de cellules terroristes dormantes activées par des membres de l'organisation Al-Qaida dans la péninsule arabique. La réalité est que l'armée nationale, dont l'avant-garde était arrivée au point Alam à l'entrée d'Aden pour faire barrage au projet transrégional des rebelles du Conseil de transition du Sud, soutenu par les Émirats, a été prise pour cible. La façon dont les Émirats ont décrit ces faits est irresponsable et porte préjudice au peuple yéménite.

Le Yémen rejette catégoriquement le fait que les Émirats se servent de la lutte antiterroriste comme prétexte pour justifier les attaques perpétrées contre les forces armées yéménites au point Alam, dans les environs d'Aden et dans la province d'Abiyan. Ces actes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution [2201 \(2015\)](#), au paragraphe 9 de laquelle il est demandé « à tous les États Membres de s'abstenir de toute ingérence qui viserait à attiser le conflit et à aggraver l'instabilité et d'appuyer au contraire la transition politique », et la résolution [2216 \(2015\)](#), dans laquelle le Conseil a demandé de nouveau « à toutes les parties et aux États Membres de s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, ainsi qu'à la légitimité du Président du Yémen ».

Dans ce contexte, nous estimons que les Émirats et le Conseil de transition du Sud sont entièrement responsables de la rébellion armée en cours dans les provinces méridionales, qui fait peser une grave menace sur la sécurité, la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen. Nous les tenons également pour responsables de l'effusion de sang, des pertes en vies humaines et des destructions des institutions, ainsi que des pillages et des autres violations commis par ces forces rebelles hors-la-loi qui reçoivent l'appui des Émirats arabes unis.

Le Yémen se réserve le droit de défendre sa sécurité et son intégrité territoriale, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et le droit international, et de combattre l'insurrection militaire soutenue par les Émirats par tous les moyens que lui confèrent sa Constitution et ses lois. Il exhorte les Émirats arabes unis à cesser de constituer, de financer et d'armer des formations militaires établies au Yémen en dehors du cadre étatique qui représentent une menace pour la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale du Yémen.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Abdullah Ali Fadhel **Al-Saadi**